



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/18

Reçu en Préfecture le : 03/05/18  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mercredi 2 mai 2018**  
**D-2018/162**

***Aujourd'hui 2 mai 2018, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

## **Création de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux. Décision. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 est rendue applicable par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 et institue en lieu et place des secteurs sauvegardés les sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Le décret modifie la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

Le décret fixe les membres de droit de la nouvelle commission locale du SPR de la façon suivante : le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, le préfet, le maire de la commune concerné, le directeur régional des affaires culturelles et l'architecte des bâtiments de France.

En outre, le décret fixe, à un nombre maximum de 15 titulaires et 15 suppléants, trois collèges composés du même nombre de personnes. Un collège d'élus, un collège d'associations du patrimoine, un collège d'experts.

Après avoir consulté le préfet qui a agréé cette nouvelle commission locale du SPR de Bordeaux le 4 août 2017, le conseil de Bordeaux Métropole a adopté la composition de la nouvelle commission locale par sa délibération n° 2017-571 du 29 septembre 2017 qui vous est jointe.

Cependant, parmi le collège des élus, trois élus municipaux ne disposent pas de mandat métropolitain.

Une délibération du conseil municipal de Bordeaux est donc nécessaire pour les intégrer à cette commission.

Il s'agit de :

- Monsieur Benoit MARTIN (conseiller municipal de Bordeaux délégué pour l'animation du patrimoine et des monuments historiques), suppléant de Monsieur Jacques MANGON
- Madame Laurence DESSERTINE (maire adjointe du quartier Bordeaux centre), titulaire
- Madame Emilie KUZIEW (maire adjointe du quartier Bordeaux sud), suppléante de Madame Laurence DESSERTINE

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le décret le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif à la loi LCAP du 7 juillet 2016

**VU** l'avis favorable du Préfet en date du 4 août 2017

**VU** la délibération du conseil de Bordeaux Métropole n°2017-571 du 29 septembre 2017

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE le site patrimonial remarquable de Bordeaux nécessite une nouvelle commission locale**

**CONSIDERANT QUE trois élus municipaux qui n'ont pas de mandat métropolitain doivent intégrer cette commission**

**DECIDE**

**Article unique :**

Sont nommés dans le collège des élus de la commission locale du site patrimonial de Bordeaux :

- Monsieur Benoit MARTIN (conseiller municipal de Bordeaux délégué pour l'animation du patrimoine et des monuments historiques), suppléant de Monsieur Jacques MANGON
- Madame Laurence DESSERTINE (maire adjointe du quartier Bordeaux centre), titulaire
- Madame Emilie KUZIEW (maire adjointe du quartier Bordeaux sud), suppléante de Madame Laurence DESSERTINE

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Elizabeth TOUTON**

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2017</b>	<b>N° 2017-571</b>

### Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

#### EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
M. Jean-Pierre GUYOMARCH à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15  
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50  
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15  
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

#### EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages</b>	<b>N° 2017-571</b>

---

**Création de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux - Décision -  
Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 est rendue applicable par le décret n°2017-456 du 29 mai 2017 et institue en lieu et place des secteurs sauvegardés les Sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Le décret modifie la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

A Bordeaux, il rend nécessaire de renouveler la commission locale dans la mesure où une procédure de modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est engagée par arrêté préfectoral du 29 mai 2017 pour les travaux de la ligne D du tramway sur l'hémicycle des Quinconces et le réaménagement de la place Gambetta.

Le décret fixe les membres de droit de la nouvelle commission locale du SPR de la façon suivante : le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, le préfet, le maire de la commune concerné, le directeur régional des affaires culturelles et l'architecte des bâtiments de France.

En outre, le décret fixe, à un nombre maximum de 15 titulaires et 15 suppléants, trois collèges composés du même nombre de personnes. Un collège d'élus, un collège d'associations du patrimoine, un collège d'experts.

Après avoir consulté le préfet qui a agréé cette nouvelle commission locale du SPR de Bordeaux, nous vous proposons d'adopter la composition suivante pour une commission de 9 membres titulaires et 9 membres suppléants :

- Collège des élus :

Madame Elizabeth Touton (conseillère métropolitaine au sein de la commission Urbanisme réglementaire et stratégie foncière); suppléant Monsieur Michel Duchène (Vice-président de Bordeaux métropole en charge des grands projets d'aménagement urbains),

Monsieur Jacques Mangon (Maire de Saint-Médard-en-Jalles, Vice-président de Bordeaux Métropole en charge de l'urbanisme réglementaire) ; suppléant Monsieur Benoit Martin (conseiller municipal de Bordeaux délégué pour l'animation du patrimoine et des monuments historiques),

Madame Laurence Dessertine (Maire adjointe du quartier Bordeaux centre) ; suppléante Madame Emilie Kuziew (Maire adjointe du quartier Bordeaux sud).

Pour information, Monsieur Benoît Martin, Madame Laurence Dessertine, et Madame Emilie Kuziew, en tant qu'élus municipaux, seront nommés par une délibération du conseil municipal de Bordeaux.

- Collège des associations :

Madame Marylise Ortiz (Sites et cités remarquables de France) ; suppléant Monsieur Jacky Cruchon (Sites et cités remarquables de France),

Madame Anne-Marie Civilise (Renaissance des cités d'Europe) ; suppléant Monsieur Samuel Drapeau (Tout art faire),

Monsieur Paul Rolland (Maison de l'architecture) ; suppléant Madame Elodie Vouillon (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde).

- Collège des experts :

Monsieur Olivier Brochet (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) ; suppléante Madame Marjane Hessamfar (Ordre des architectes),

Monsieur Aurélien Dufour (architecte du patrimoine) ; suppléant Monsieur Denis Boullanger (architecte du patrimoine),

Monsieur Xavier Roborel-de-Climens (Société archéologique de Bordeaux) ; suppléante Madame Marie-France Lacoue-Labarthe (Société archéologique de Bordeaux).

Le projet de règlement intérieur annexé devra être approuvé lors de la première tenue de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif à la loi LCAP du 7 juillet 2016,

**VU** l'avis favorable du Préfet en date du 4 août 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le site patrimonial remarquable de Bordeaux nécessite une nouvelle commission locale ;

**DECIDE**

**Article UNIQUE :** sont nommés les membres suivants :

- collège des élus métropolitains :

- Madame Elizabeth Touton (conseillère métropolitaine au sein de la commission Urbanisme réglementaire et stratégie foncière); suppléant Monsieur Michel Duchène (Vice-président de Bordeaux métropole en charge des grands projets d'aménagement urbains),

Monsieur Jacques Mangon (Maire de Saint-Médard-en-Jalles, Vice-président de Bordeaux Métropole en charge de l'urbanisme réglementaire) ; suppléant Monsieur Benoit Martin (conseiller municipal de Bordeaux délégué pour l'animation du patrimoine et des monuments historiques),  
Madame Laurence Dessertine (Maire adjointe du quartier Bordeaux centre) ; suppléante Madame Emilie Kuziew (Maire adjointe du quartier Bordeaux sud).

collège des associations :

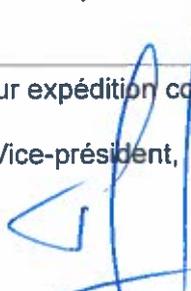
Madame Marylise Ortiz (Sites et cités remarquables de France) ; suppléant Monsieur Jacky Cruchon (Sites et cités remarquables de France),  
Madame Anne-Marie Civilise (Renaissance des cités d'Europe) ; suppléant Monsieur Samuel Drapeau (Tout art faire),  
Monsieur Paul Rolland (Maison de l'architecture) ; suppléant Madame Elodie Vouillon (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde).

- collège des experts :

Monsieur Olivier Brochet (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) ; suppléante Madame Marjane Hessamfar (Ordre des architectes),  
Monsieur Aurélien Dufour (architecte du patrimoine) ; suppléant Monsieur Denis Boullanger (architecte du patrimoine),  
Monsieur Xavier Roborel-de-Climens (Société archéologique de Bordeaux) ; suppléante Madame Marie-France Lacoue-Labarthe (Société archéologique de Bordeaux).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p>Le 16 OCT. 2017, le Collège de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p><b>16 OCT. 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jacques MANGON</p>
--	---